

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 30 juin 2026
Rapporteur : Dominique Guélon

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS « MOUSTIQUE TIGRE »

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (17) ou représentés (6) :

Marine ARANDA JARA, Damien ARNAUD représenté par René GUELON, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Bénédicte BORREL, Jessica CARLI, Caroline CHOUVY, Bernard DUCREUX, Dominique GUELON, René GUELON, David MENDES, Arnaud MITORAJ représenté par Michel PARDO, Sébastien MORANGE, Michel PARDO, Aline PEALLAT représentée par Danielle PRULHIÈRE, Sophie PICOT représentée par Laurence RAGI, Alexandra PIRON, Danielle PRULHIÈRE, Laurence RAGI, Valérie ROUX, Bruno TRAUCHESSEC, Clara VAYSSETTE représentée par Bernard DUCREUX, Valéry VIALARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Baptiste XAMBO

Secrétaire de séance : Marine ARANDA JARA

Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) publié en mars 2024, prévoyant la création d'un réseau régional de référents intercommunaux « espèces nuisibles à la santé »

Vu la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes invitant les communes à désigner des référents dans le cadre du dispositif de surveillance et de lutte contre le moustique tigre (*Aedes albopictus*) ;

Considérant que la présence du moustique tigre est susceptible de nécessiter l'intervention des agents de l'EID Rhône-Alpes, opérateur de l'ARS, pour des investigations entomologiques en cas de signalement de cas confirmé d'arbovirose (dengue, chikungunya, Zika) sur le territoire ;

Considérant qu'il convient de désigner un binôme élu/agent technique, conformément aux préconisations de l'ARS, afin d'assurer le suivi de ce dispositif ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** Caroline CHOUVY, en qualité de référente élue de la commune d'Orcet pour le dispositif de surveillance du moustique tigre ;

- **De désigner** Jean-Philippe PINET, en qualité de référent(e) technique de la commune d'Orcet pour le dispositif de surveillance du moustique tigre ;

1830062026

- **De transmettre** les coordonnées de ces référents à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et à l'EID Rhône-Alpes, exclusivement dans le cadre du dispositif de surveillance entomologique.

Fait et signé à Orcet, le 02 juillet 2026

Le Maire,
Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.